



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
13/05/2024

SAINT FRANÇOIS

UN PROJET POUR RÉDUIRE L'ÉROSION CÔTIÈRE ET METTRE EN SÉCURITÉ LE SITE

Les falaises s'effritent, les plages s'amenuisent... Sous l'effet du changement climatique et de la hausse du niveau de la mer, l'ensemble du littoral français est exposé à un risque accru d'érosion. La Corse n'échappe pas à ce phénomène qui peut avoir des incidences importantes sur les activités humaines. C'est à ce titre que le site de Saint François fait l'objet d'un **projet d'aménagement porté par la Ville d'Ajaccio, visant à répondre aux enjeux environnementaux et à l'impérative mise en sécurité des biens et des personnes**. Ce projet a été présenté lors de la séance du conseil municipal de ce lundi 13 mai par Caroline Corticchiato, 2^e adjointe déléguée à l'excellence environnementale et à la transition écologique.

La mer monte de plus en plus vite : en 30 ans, le rythme a presque doublé. Son niveau s'est élevé de 20 cm depuis 1900. Cette hausse favorise la propagation des vagues de forte énergie sur le littoral.

L'érosion se traduit alors par un recul du trait de côte et/ou un abaissement du niveau des plages, temporaire(s) ou permanent(s), avec la disparition progressive des stocks sédimentaires.

C'est précisément ce dernier phénomène qui s'impose sur le site de Saint François, à Ajaccio, où les stocks sédimentaires ont été touchés par une forte variabilité au fil des années. Une variabilité susceptible de menacer les ouvrages existants.

Pour rappel, de 2008 à 2019, le littoral du golfe d'Ajaccio a connu des tempêtes, provoquant de graves dégâts et, sur le site de Saint François, une atteinte du soutènement de la voie de bord de mer, très fréquentée et considérée comme l'un des axes principaux de la ville.

UN ENJEU MAJEUR POUR LA VILLE D'AJACCIO

Lors de la tempête Adrian en octobre 2018, un nouveau seuil d'alerte a en effet été franchi dans l'érosion du littoral sur ce secteur, puisque les fondations du soutènement de la voie littorale ont été mises à jour, obligeant à fermer la circulation pendant plusieurs semaines, le temps de procéder aux confortements nécessaires de l'ouvrage.

Dans ce contexte, la "plage" de Saint François constitue le meilleur rempart pour la sécurisation de cet ouvrage.

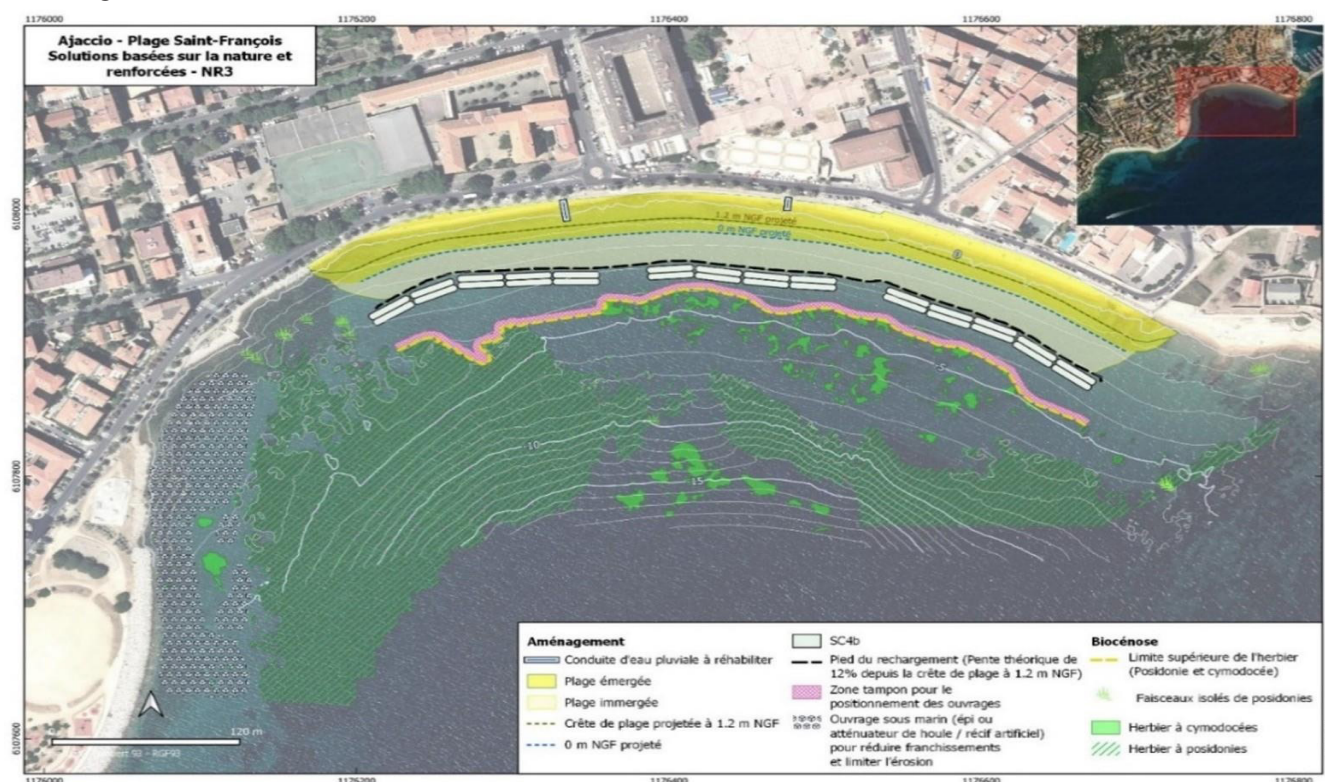
Ce constat a conduit la Ville d'Ajaccio à agir en construisant une réponse adaptée aux enjeux environnementaux et à la mise en sécurité des biens et des personnes. Ce qui implique de mettre en œuvre une solution durable pour sécuriser l'existant, tout en préservant la dimension patrimoniale du site remarquable que sont la citadelle et le site Saint François.

UNE SOLUTION SOUPLE ET DURABLE

Plusieurs scénarios étaient alors envisageables. La collectivité aurait pu choisir l'option d'une "solution dure" pour protéger le mur par un talus en enrochements comme cela a été réalisé au niveau de la place Miot.

Cette solution aurait certes permis de sécuriser les ouvrages mais n'est clairement pas de nature à satisfaire l'exigence environnementale portée par l'exécutif municipal. Le site de Saint François mérite assurément mieux.

C'est pourquoi un scénario plus souple est privilégié, qui se matérialise par la création d'une plage stabilisée, agissant comme un rempart aux aléas climatiques et au déferlement des vagues. Un scénario qui garantit le patrimoine environnemental local, tout en préservant la sécurité des ouvrages.





⌘ ÉTUDES D'IMPACT ET DE CONCEPTION

Depuis 2019, le travail a été considérable et il aboutit à un projet concret et partagé. En 2021, une première délibération actait la volonté de la Ville d'agir sur le site emblématique de Saint Antoine.

Au terme d'un Appel Public à Concurrence, la Ville d'Ajaccio a notifié l'exécution de deux marchés publics. Le premier, le 3 juin 2021, à BRL mandataire, "Galatea et Stareso" sous-traitants, pour la réalisation d'une étude d'impact. Le second, le 21 septembre 2021, à Creoccean pour une Maîtrise d'Œuvre (MOE) complète.

Les études de conception ont évalué différentes solutions d'aménagement avec une recherche d'efficacité hydro-sédimentaire et hydraulique optimale, afin de réduire les phénomènes d'érosion et de submersion.

Cet aménagement se trouve désormais au stade de l'Avant-Projet (AVP), préalablement aux consultations à venir, notamment celles prévues auprès des services de l'Etat dans le cadre de la demande d'Autorisation Environnementale Unique (AEU).

On notera que ce projet a fait l'objet de Comités Techniques et de Comités de Pilotage auxquels participent notamment les services de la Ville, de la CAPA et de l'Etat (propriétaire du Domaine Public Maritime). La Ville a également consulté récemment, et en amont des procédures réglementaires, la Commission Mer du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel.

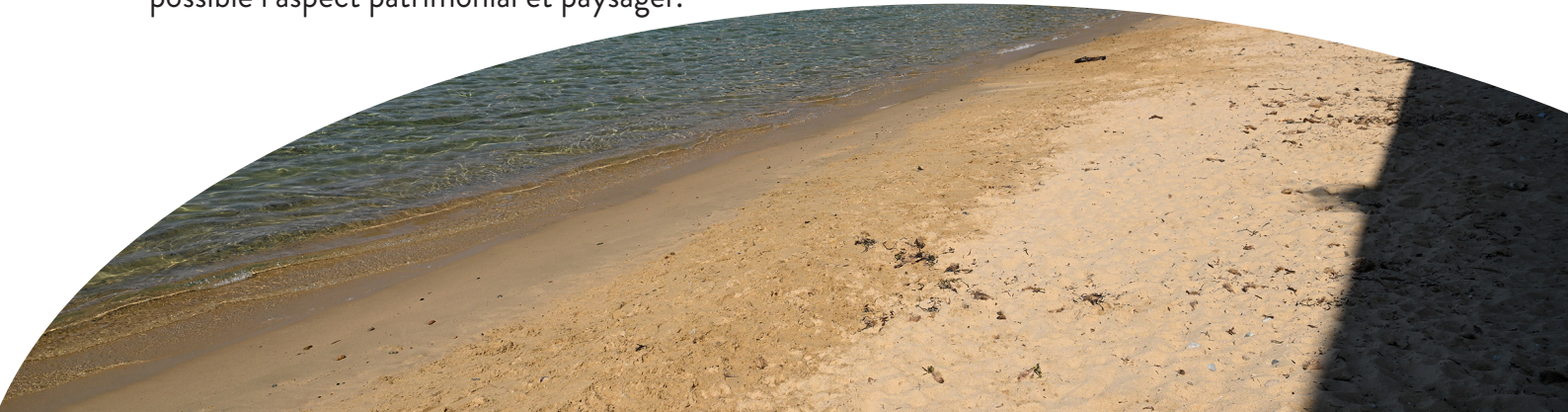
⌘ LE PROJET ET SES AVANTAGES

Le projet comporte une étude du fonctionnement de la baie de la plage Saint François, un état des lieux, notamment les prairies d'herbiers, et une évaluation de différentes solutions.

L'objectif est triple :

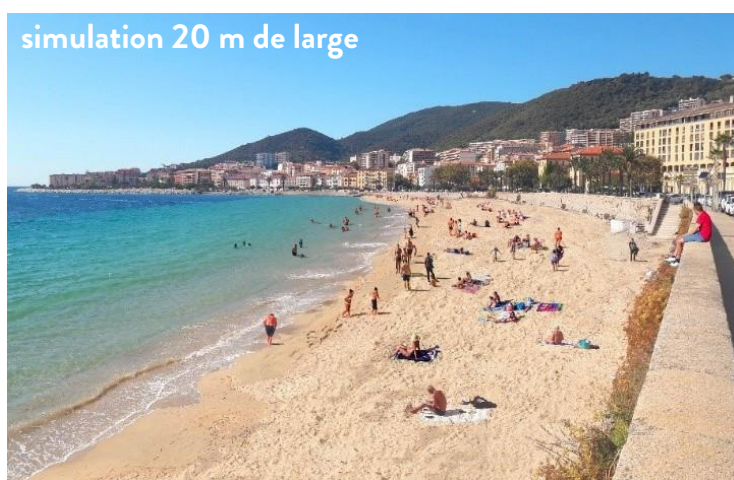
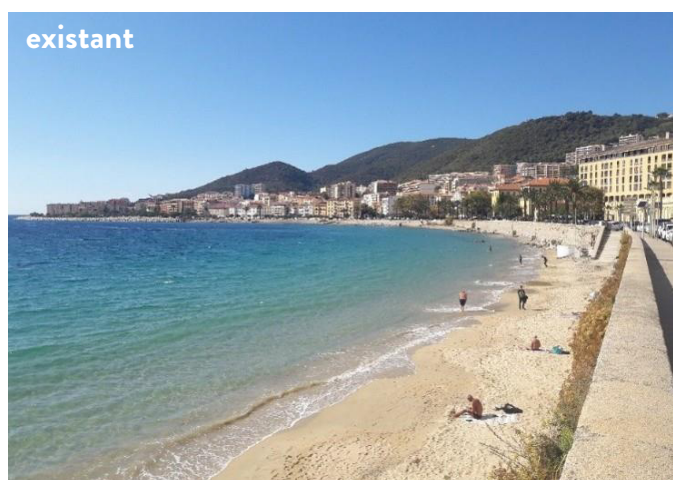
- 1) Réduire l'impact des vagues, notamment lors des coups de mer et tempêtes en saisons d'automne et d'hiver.
- 2) Préserver l'accrétion produite par le milieu naturel.
- 3) Maintenir la plage en l'état dans le cadre d'un Plan de gestion des sédiments sur une dizaine d'années.

La finalité de ce projet est de réduire les phénomènes d'érosion et de submersion pour sécuriser les installations tout en optant pour une solution environnementale souple qui impacte le moins possible l'aspect patrimonial et paysager.



Dans cette optique, la solution technique retenue est combinée :

- Un rechargement et un profil de plage à 20 m, pour placer le soutènement et la promenade de la voie littorale hors d'atteinte du déferlement des vagues et d'une submersion.
- Un atténuateur de houle comprenant une double rangée de géo-tubes "chaussettes de mer" (immergés sous un tirant d'eau d'environ un mètre, remplis de sable, de 30 m de long et de 4 m 20 x 2 de large, avec 2 chenaux) pour réduire l'impact des vagues en provoquant leur déferlement en amont du trait de côte.
- Un jardin récifal, constitué d'éléments immergés disposés sur le fond de la mer en rive de la place Miot, pour diminuer la vitesse des courants longeant les enrochements de la place Miot, et maîtriser ainsi un facteur d'érosion du fond de baie.



✂ TROIS PHASES DE TRAVAUX

L'opération comprend trois phases de travaux :

- **Protection du littoral** par des ouvrages maritimes immergés : brise lames et jardin récifal, d'un montant de 3 294 280 € HT ;
- **Terrassement et réseaux en fond de baie** de la plage Saint François, d'un montant de 508 090 € HT ;
- **Rechargement de la plage** par pompage de gisements de sable immergé, d'un montant de 3 022 140 € HT.

Le montant total de l'opération peut donc être évalué à 6,8 M€ HT.

Un planning prévisionnel de l'opération estime un démarrage de travaux pour l'année 2025, une fois l'instruction du dossier d'autorisation environnementale unique (AEU) et l'enquête publique achevées.

Le conseil municipal du 13 mai est saisi pour autoriser le maire à soumettre un dossier d'AEU et pour solliciter les partenaires financeurs (État et fonds européens en particulier).



AJACCIO
CITÀ D'AIACCIU

**DIRECTION DE LA
COMMUNICATION**



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contact presse :

Direction de la communication - Cabinet du Maire
Sébastien PISANI - Directeur de la communication

Téléphone : **04 95 51 53 43 - 06 21 35 97 08**

Email : **s.pisani@ville-ajaccio.fr**

Stéphanie Faby - Attachée de presse

Téléphone : **04 95 51 53 20 - 06 69 15 75 17**

Email : **s.faby@ville-ajaccio.fr**



Ville d'Ajaccio - Cità d'Aiacciu



CitadAiacciu



@VilledAjaccio



Youtube: CitadAiacciuTv